



Communiqué

Paris, le 29 janvier 2020

L'APGL devient membre actif de l'Union Nationale des Associations Familiales (UNAF)

L'Association des parents et futurs parents gays et lesbiens (APGL) a été agréée en tant que membre actif par l'Union Nationale des Associations Familiales (UNAF). Cet agrément permet à l'APGL de jouer pleinement son rôle d'association représentative des familles homoparentales dans le mouvement familial.

Initialement admise comme membre associé sans droit de vote, depuis 2015, l'APGL bénéficiait d'interactions avec les instances de l'UNAF, par exemple lors des assemblées générales auxquelles elle était conviée. Implantée sur tout le territoire national grâce à ses antennes régionales, l'APGL s'appuie sur vingt-et-une sections agréées dans les Unions Départementales des Associations Familiales (UDAF) et quatre en cours d'agrément. Par exemple, la section du Loiret a récemment obtenu son agrément.

Les membres de l'APGL participent activement au mouvement familial au sein des UDAF, en les représentant dans différents organismes (Caisse d'allocations familiales, Caisse primaire d'assurance maladie, Centre communal d'action sociale, Conseil de famille, et Agence régionale de la santé). L'APGL leur apporte ainsi ses valeurs de respect des différences ; elle lutte contre les LGBTphobies et y représente toutes les familles.

Enfin, L'APGL remercie tous ses soutiens au sein de l'UNAF qui ont permis cet agrément assurant ainsi une meilleure représentativité des familles au sein du mouvement familial.

Catherine Clavin & Doan Luu
Coprésidents de l'APGL

A propos de l'Association des parents et futurs parents gays et lesbiens APGL

Principale association homoparentale présente depuis 1986, l'APGL propose des activités d'information, de partage d'expériences et des services de professionnels pour les familles homoparentales, leurs enfants et les futurs homoparents. Elle œuvre pour la reconnaissance légale de l'Homoparentalité, en France et à l'international et a pour objectif principal de faire cesser les discriminations dont les familles et leurs enfants sont les premières victimes.

Association (loi 1901) mixte, apolitique et a-confessionnelle, l'APGL est gouvernée par des instances élues par ses adhérent.e.s. Elle est présente dans toute la France avec ses antennes et a noué des partenariats avec des associations homoparentales présentes en Europe. Ses activités sont assurées par le bénévolat de ses adhérent.e.s.

Contacts

Nicolas (communication et médias) - presse@apgl.fr - 06 16 66 56 91
www.apgl.fr